

# L'économie circulaire, nouvelle panacée pour la transition écologique ?

lundi 3 février 2014, par [Yveline Nicolas](#)

L'économie circulaire faisait partie des engagements de la 2ème Conférence environnementale [1] de septembre 2013. Une conférence de mise en oeuvre [2] en décembre a fixé quelques orientations pour ce nouveau modèle économique.

D'après le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, l'économie circulaire désigne « *un concept économique dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de "refermer le cycle de vie" des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie* ».

Cette notion « circulaire » s'oppose à l'actuelle conception « linéaire » des modes de production et de consommation, qui restent largement fondés sur l'extraction de ressources naturelles souvent non renouvelables pour fabriquer des produits qui seront ensuite jetés. Au fond il s'agirait maintenant de s'inspirer de la nature : les écosystèmes fonctionnent en boucle et assurent leur pérennité. L'idée est que les déchets produits par des activités soit recyclés en matières premières pour d'autres activités. De même, la réutilisation des produits doit être promue : réparer plutôt que jeter.

L'économie circulaire pourrait créer de nombreux emplois (par exemple dans la gestion des déchets) et des activités industrielles locales tout en diminuant la dépendance aux approvisionnements extérieurs.

Une conférence de mise en oeuvre sur l'économie circulaire a eu lieu à Gardanne en décembre 2013, avec les nombreux acteurs concernés : collectivités, entreprises, syndicats, associations, parlementaires, éco-organismes, administrations... Le Conseil national de l'industrie a été chargé de déterminer des actions par secteurs d'activités. La mise en oeuvre régionale, qui constitue un levier fondamental de l'économie circulaire, sera organisée avec l'appui de l'Association des régions de France et de l'Ademe, avec une méthodologie permettant d'unifier les initiatives. Un groupe de travail proposera des orientations en vue de discussions à l'échelle européenne en 2014.

Le Commissariat général au développement durable (CGDD) a publié une étude [3] comparant plusieurs politiques publiques en matière d'économie circulaire. L'Allemagne, le Japon, les Pays Bas et la Chine ont une antériorité dans l'expérimentation de l'économie circulaire, avec des plans d'action pluriannuels et des déclinaisons territoriales. Ainsi le Japon promeut une dynamique de « réduction, réutilisation et recyclage » (3R) en matière de déchets et d'écoconception des produits. L'Allemagne dispose depuis 1994 d'une loi relative à la gestion des déchets dans un « cycle fermé de substances ». En plus des déchets, les Pays-Bas intègrent l'utilisation de matières premières moins dangereuses pour l'environnement. La Chine a promulgué en 2008 une loi cadre de promotion de l'économie circulaire, qui, au delà des déchets, concerne aussi l'eau, l'énergie, le foncier.

Mais pour que l'économie circulaire puisse se développer au delà de quelques expérimentations ponctuelles, il faut une volonté politique pour mettre en place tout un dispositif fiscal contraignant : taxes sur les activités polluantes, augmentation de la TVA sur les déchets, etc.

Actuellement, en France, deux tiers des déchets sont mis en décharge ou incinérés. Beaucoup plus coûteux, le recyclage est moins rentable pour les industries du déchet, qui forment un puissant lobby.

Enfin, si la course à la consommation et au remplacement incessant des objets (comme les téléphones portables et les ordinateurs) continue à l'échelle mondiale, les minerais nécessaires pour les fabriquer atteindront les uns après les autres, à plus ou moins brève échéance, leur pic de production. L'économie circulaire risque alors de n'être qu'une amélioration à la marge qui viendra « après la bataille ».

C'est d'abord et avant tout la mutation vers une culture de la sobriété, la réduction des déchets à la source, la résistance aux modes et à la publicité, qui permettront de rester dans les limites écologiques de la planète.

## Documentation

- Plateforme de connaissances et de coopération pour une économie circulaire : <http://economiecirculaire.org>
- [Avis du CESE "Transitions vers une industrie économe en matières premières"](#)
- [Dossier sur l'économie circulaire dans Novethic](#)
- [Dossier dans Actualités environnement](#)
- [Institut de l'économie circulaire](#)
- [Démarches d'écologie industrielle territoriale en France, OREE](#) ; Fiches pratiques OREE pour les collectivités ""Renforcer la compétitivité et l'attractivité de votre territoire grâce à une démarche d'écologie industrielle et territoriale", 2014 [Télécharger](#)
- [Point de vue critique de Jean-Marie Harribey, économiste](#)
- [Economie circulaire, écologie et reconstruction industrielle, extrait d'une étude \(pdf 26 pages\)](#)

---

## Notes

[1] Voir [www.adequations.org/spip.php?rubrique341](http://www.adequations.org/spip.php?rubrique341).

[2] Voir [www.developpement-durable.gouv.fr/Conference-de-mise-en-oeuvre-sur-l-36321.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Conference-de-mise-en-oeuvre-sur-l-36321.html).

[3] Voir [www.developpement-durable.gouv.fr/Une-etude-comparative-sur-l-htm](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Une-etude-comparative-sur-l-htm).